



## Sur le site

# Histoire du dernier guillotiné de Genève

Huguette Junod Reporter à Perly

*Jean-Noël Cuénod enquête sur l'exécution de 1862. Il retrace les faits et les lieux pour éclairer cette période.*

Savez-vous que le dernier guillotiné à Genève le fut en 1862? Jean-Noël Cuénod, qui a été journaliste pendant quarante-trois ans à la «Tribune de Genève», notamment comme chroniqueur judiciaire, mène l'enquête. Il situe d'abord les lieux: le parc des Bastions, son jardin botanique fondé par Augustin-Pyramus de Candolle, le théâtre de Neuve, la rampe de la Treille. On parle en fait de deux guillotins. En mars 1860 eut lieu un triple assassinat, à Vernier puis à Vessy, par Caude Vary, un tâcheron de nationalité française. Condamné pour faux en écriture, il fuit en Suisse. Avec sa femme, il multiplie les petits boulots. Un dif férend portant sur une somme ridicule l'oppose à un certain Richter, mais Vary convoitait probablement le passeport de la victime. Il le descend de deux coups de pistolet dans le dos et jette son cadavre dans le Rhône. Le lendemain, pour les réduire au silence, il tue sa femme et sa fillette et balance leurs corps dans l'Arve à Vessy, devant sa femme, dont la présence devait les rassurer. La cour criminelle a condamné Claude Vary à mort, sa femme n'a écopé que d'un an de prison. L'exécution a lieu au matin du 25 mai 1861. L'affaire ayant passionné les Genevois, à cause de son aspect sordide et du meurtre de la fillette, 10'000 personnes, un huitième de la population, se rassemblent place de Neuve, autour du podium sur lequel trône la guillotine rouge et noir.

### Une clameur horrifiée

Cela faisait onze ans que la Veuve n'avait pas servi. La justice genevoise débaucha le

bourreau de Rheinfelden, un certain Jacob Mengis. Claude Vary dut traverser une foule compacte jusqu'à l'échafaud. Le bourreau était déjà sur le podium. Le condamné y est monté, entouré de deux aides, et posé sur la planche fatale. Costaud, il résiste, et la lame ne fait qu'enlever le dessus du crâne au lieu de lui couper la tête. Une clameur horrifiée s'élève du public, tandis que l'exécuteur regarde le ciel, croyant qu'il faudra recommencer. Cependant, le coup avait tué le condamné. Le corps fut aussitôt mis dans un cercueil et transporté en charrette jusqu'au cimetière de Châtelaine. L'échafaudage et la guillotine furent démontés, des torrents d'eau inondèrent la place, afin d'effacer toute trace de l'exécution.

### Passage à tabac

À l'époque, l'homosexualité n'était pas tolérée. Une bande de voyous, emmenée par un grand gaillard, fils de bonne famille, s'attaquait régulièrement à ceux qui n'étaient pas encore nommés «gays», afin de les passer à tabac, de leur soutirer de l'argent, des montres, des bijoux. Le dimanche 20 octobre 1861, Jean-Jacques Favre-Chantre, 42 ans, monteur de boîtes d'horlogerie, après avoir mangé avec son épouse, met ses habits du dimanche et sort de chez lui pour vendre deux montres en argent et des médaillons en or. Le rendez-vous est annulé et Chantre écluse les bistrotts de Plainpalais, puis va se promener aux Bastions... Le lendemain, un ouvrier trouve son cadavre dans un fossé, aujourd'hui comblé. Le corps est percé à plusieurs endroits et porte à son cou un cordon de montre tranché.

### Adolescents témoins

Maurice Elcy, un beau garçon de 22 ans, grande gueule, se mêle aux badauds. Mais deux adolescents, qui ont été témoins du crime, le désignent. Après une altercation avec Chantre, Elcy a sorti de sa canne une lame d'épée avec laquelle il a transpercé sa victime à plusieurs reprises, l'a projetée en l'air comme un pantin puis poussée dans le fossé. Au début, Elcy nie les faits, puis prétend que Chantre lui a fait des propositions malhonnêtes, mais il nie le vol, qui est une circonstance aggravante. En effet, un meurtre accompagné d'un vol signifie la peine de mort. Finalement, il est reconnu comme chef de bande responsable de différents forfaits, dont ce meurtre avec vol. Il est défendu par une star du barreau: Jean-Jacques Castoldi, 58 ans. C'est le procès du siècle, qui débute le 25 mars 1862. Mais la défense ne sauve pas la tête d'Elcy. Le 23 avril 1862, celui-ci monte crânement sur l'échafaud et, cette fois, la guillotine sépare le corps de sa tête, devant une foule considérable. Une heure plus tard, la place est nettoyée de toute trace de sang. Ce fut la dernière exécution à Genève, qui abolit la peine de mort en 1871. Aujourd'hui, le buste d'Henry Dunant se trouve à l'endroit où se tenait la guillotine, qu'on peut voir à la Maison Tavel. La Suisse n'abolit la peine de mort qu'en 1940.

Jean-Noël Cuénod, «Le dernier amant de la Veuve. Mort et vie de Maurice Elcy», Éd. Slatkine, 2024

# Tribune de Genève

Tribune de Genève  
1204 Genève 8  
022/ 322 40 00  
<https://www.tdg.ch/>

Genre de média: Imprimé  
Type de média: Presse quotidienne et de fin  
de semaine  
Tirage: 21'778  
Parution: quotidien



Éditions Slatkine  
GENÈVE

Ordre: 844003  
N° de thème: 844003  
Référence:  
4b36d554-48f0-432d-a48d-011daab124e5  
Coupage Page: 2/2



Isabelle Falconnier interviewe Jean-Noël Cuénod à Payot Rive Gauche, le 13 novembre. DR

